



## **Succès de l'augmentation de capital d'environ 1,2 milliard d'euros de Michelin**

**Clermont-Ferrand, le 21 octobre 2010** – L'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée le 28 septembre dernier par Michelin s'est élevée à un montant final brut de 1 222 194 420 euros, correspondant à la création de 27 159 876 actions nouvelles.

26 510 230 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 98 % des actions nouvelles à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 68 449 577 actions et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 649 646 actions nouvelles.

Cette augmentation de capital permettra au Groupe :

- de financer l'accélération du développement de Michelin, dès 2011, qui se traduira notamment par un accroissement des investissements annuels du Groupe, qui approcheront 1,6 milliard d'euros ;
- de conforter sa notation de crédit et sa capacité d'accès aux marchés de financement ;  
et
- d'une manière générale, de renforcer la flexibilité financière du Groupe.

Le règlement-livraison des actions nouvelles interviendra le 25 octobre prochain. L'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment A) des actions nouvelles est également prévue le 25 octobre 2010, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FR0000121261).

### **Avertissement**

*Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription de Michelin aux Etats-Unis ou dans une quelconque autre juridiction.*

*Aucune communication, ni aucune information relative à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de Michelin ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une procédure d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise pour l'offre des droits préférentiels de souscription ou des actions nouvelles en dehors de la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Pologne ainsi que la Suisse, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises.*

*L'émission, l'exercice ou la vente des droits préférentiels de souscription et la souscription ou l'achat des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription font l'objet, dans certains pays, de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Michelin n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autorité de régulation au Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.*

*Les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles mentionnés dans ce communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés au sens du US Securities Act de 1933 et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933. Ce communiqué est publié conformément à la Règle 135(c) du US Securities Act de 1933, tel que modifié.*